

• VIE DE LA CHAMBRE

GROUPE DES ENGRAISSEURS - 18/1 : présentation de Somafer : l'entreprise abat 10 000 tonnes d'équivalent carcasse par an en bœufs et agneaux. Le groupe a ensuite visité l'abattoir. L'après-midi a été consacré au sanitaire avec l'intervention de Mme RAFFIER, vétérinaire à la CDAAS. Il a été rappelé les aspects réglementaires : circulation d'animaux, maladies réglementées. Une présentation a ensuite été faite sur les pathologies respiratoires : impacts, mesures sanitaires, traitements. Le groupe souhaite se réunir début mars sur l'aspect filière et la synthèse des données collectées en 2016 dans leurs élevages.

• INFOS DÉPARTEMENTALES

RÉUNION D'AVANCEMENT 3^{ÈME} GROUPE BÂTIMENTS PHOTOVOLTAÏQUES - 17/1 : les 27 visites techniques réalisées (19 stabulations et 8 bâtiments de stockage) avec C. DUCHEZ et les techniciens d'EDF-ENR permettent de valider la poursuite du projet. Même si les coûts de raccordement sont en augmentation (PTF moyenne AGRISOLEIL 19 322 €, AGRIBASOL 19 970 € et PV3 35 201 €) et sachant qu'il est conseillé de faire une proposition d'achat d'électricité dans le cadre de la CRE aux alentours de 12,50 cts d'€/kWh, les futurs associés travaillent le Business Plan pour assurer la rentabilité du projet global. Le montage financier serait différent des autres SAS. Celle-ci ne porterait que la partie PV, tout le reste serait à la charge des exploitants. L'apport dans la future SAS, toujours de 20% du projet, ne représente plus que 37 000 €. La SAS verserait un fermage couvrant complètement l'annuité engendrée par le financement de l'apport et la rentabilité financière nette du projet serait de 40 000 € aidant au financement personnel du bâtiment. Les exploitants conservent l'investissement bâtiment standardisé et négocié en groupe. Ainsi, il est complètement éligible aux aides PCAE, génère des amortissements, et les frais financiers liés à son financement se déduisent du revenu de l'exploitation. Prochaines étapes du projet : dépôt des PC, constitution de la société, présentation bancaire nouveau BP pour accord de principe. Négociation des prix avec les entreprises.

FONDS FORESTIER EN LIMOUSIN - 20/1 : cette réunion fut consacrée au lancement d'un fonds participatif pour aider les propriétaires forestiers du Limousin à replanter après coupe de leurs bois, afin que la pérennité de la ressource soit assurée pour le bien commun (rôle économique, social, environnemental). Pour en savoir plus : <http://www.fondsforestierlimousin.fr/>.